Décision 03-D-40 du 05 septembre 2003

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des batteries industrielles

Posted on: 17 septembre 2003 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Décision mixte Pratique établie Pratique non établie Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Oldham France, VHB Batteries industrielles (Varta Hawker batteries), La Compagnie européenne d'accumulateurs CEAC-Exide, Jungheinrich France

Lire

le texte intégral de la décision
119.36 Ko